

Commune de La Hauteville

Yvelines
Place du Village - 78113 La Hauteville - Tél : 01.34.85.02.06

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

6.2

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 6 septembre 2014
- Arrêt du projet le 19 février 2016
- Dossier soumis à enquête publique du 15 juin au 15 juillet 2016
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 octobre 2016

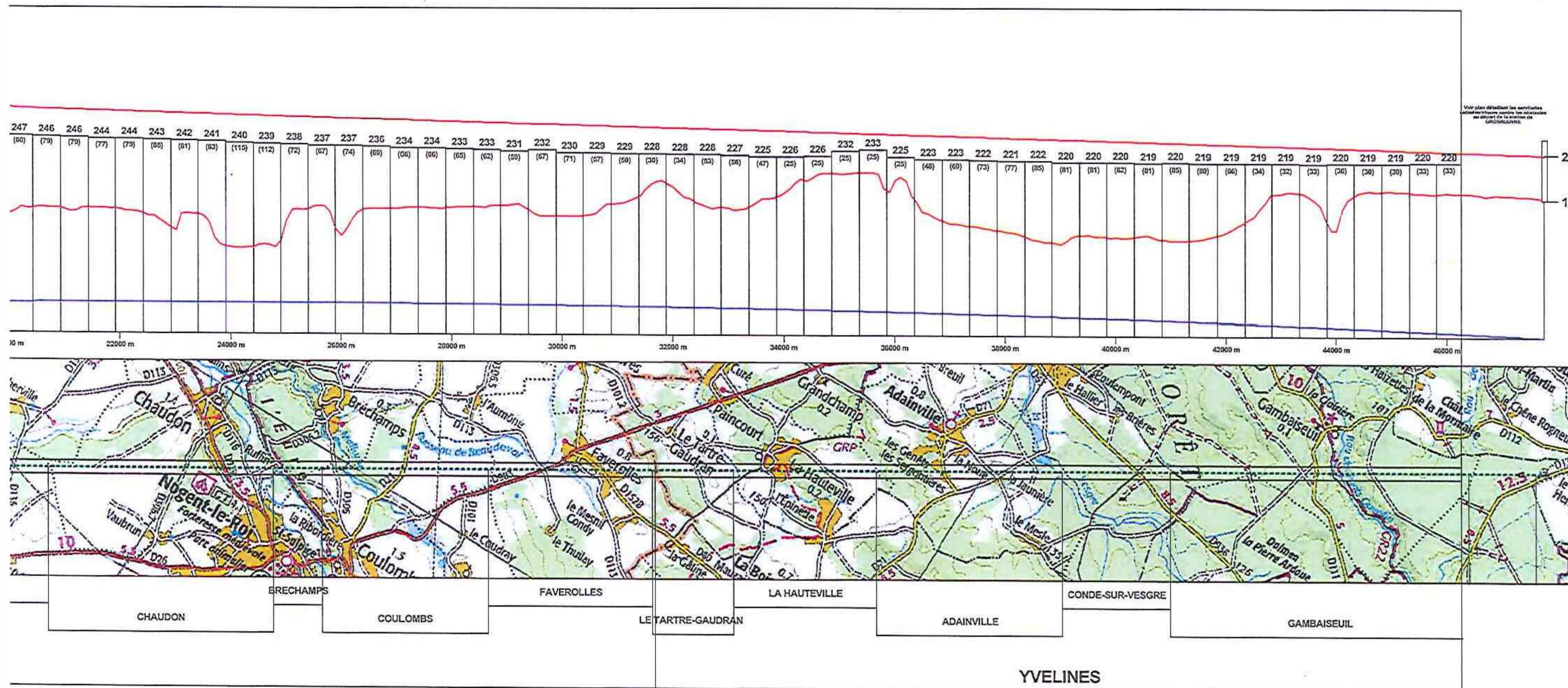
ECHELLE :
1/4000

PHASE :
Approbation

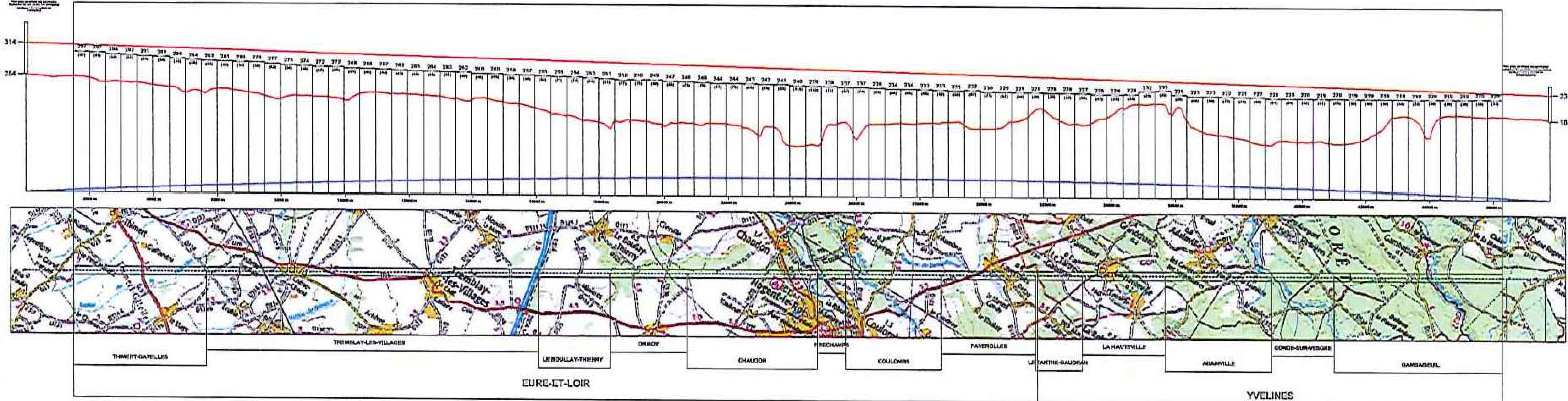
En Perspective Urbanisme et Aménagement
2 rue des Côtes - 28000 Chartres
TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 - courriel : agence@enperspective-urba.com

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2016 approuvant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de La Hauteville Le Maire,

Zone spéciale de dégagement



Zone spéciale de dégagement



MINISTERE DE LA DEFENSE

Date : 30/09/2010
N° : 10-0004

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Faisceau hertzien de :
FAVICRES (EURE-ET-LOIR)
à
GROSROUVRE (YVELINES)

Centre radioélectrique de :	COMMUNES SOUS SERVITUDES
FAVICRES ANFR n°028 057 0001 longitude : 001°14' 01" E latitude : 48°32' 29" N altitude : 254 mètres NGF hauteur du support : 95 mètres hors sol hauteur antenne : 60 mètres hors sol	DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR 2006 - LE BOULLAY-THIERRY 2009 - BRECHAMPS 2006 - CHAUDON 2013 - COULOMBS 2016 - FAVEROLLES 2000 - ORSOY 2006 - THIRY-GAELLE 2003 - TREMBLAY-LES-VILLAGES
GROSROUVRE ANFR n°078 057 0004 longitude : 001°47' 01" E latitude : 48°48' 07" N altitude : 180 mètres NGF hauteur du support : 67 mètres hors sol hauteur antenne : 60 mètres hors sol	DEPARTEMENT DES YVELINES 2006 - ADAINVILLE 2011 - CONDE-SUR-VEGRE 2006 - GAMBASEUIL 2006 - LA HAUTEVILLE 2006 - LE TARTRE-GAUDRAN

Echelle du plan :
- longueur (X) : 50000
- hauteur (Y) : 3000

Cotes maximales (en mètres NGF)
à ne pas dépasser !
MNF - Ministère National de la Défense

Zone spéciale de dégagement :

REMARQUE :
Précision : ce plan est un Plan de Prévision, ce plan ne constitue pas une carte de situation, il ne doit pas être utilisé pour des décisions de nature administrative.